

2025

RAPPORT D'ACTIVITÉ

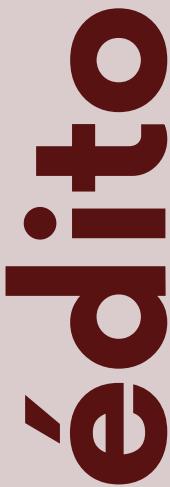
Pays Tolosan



Patrice Lagorce

Président du Pays Tolosan

Vice Président de la
Communauté de Communes
des Hauts Tolosans
Maire de Daux



L, année 2025 a confirmé la dynamique du PETR Pays Tolosan autour des grandes dynamiques du projet de territoire.

La labellisation de notre PAT au niveau 2 illustre la maturité de notre démarche en faveur d'une alimentation locale et durable.

Notre **conseiller en énergie** a poursuivi un accompagnement essentiel auprès des communes, tandis que la contractualisation avec l'État et la Région s'est renforcée pour soutenir nos projets structurants.

2025 a également été marquée par la **clôture des paiements du LEADER 2014–2022** et les premières **sélections du programme 2023–2027**, signe d'un territoire toujours mobilisé. L'**étude de la dorsale pédestre** prépare un maillage doux et cohérent, et nos actions culturelles ont rayonné à travers un projet **d'éducation artistique et culturelle autour du saxophone**.

Enfin, l'appel à manifestation d'intérêt **COL3NATUR pour la renaturalisation des espaces scolaires** témoigne de notre engagement face au changement climatique.

Grâce à l'implication de tous, le PETR poursuit son rôle : fédérer, accompagner et préparer l'avenir du Pays Tolosan.

Patrice Lagorce





Sommaire

Édito 3

1 Contexte et gouvernance 6

1.1	La structure	7
1.2	Le projet de territoire	8
1.3	La gouvernance	9
1.4	Les contacts.....	10

2 Missions et actions menées 11

2.1	L'alimentation - Le Projet alimentaire Territorial.....	12
2.1.1	Le plan d'action.....	12
2.1.2	Historique du PAT.....	13
2.1.3	Bilan d'activité de l'année 2025.....	14
2.2	L'énergie	15
2.2.1	Bilan du Conseiller en énergie 2025.....	16
2.2.2	L'accompagnement des collectivité.....	16
2.3	La contractualisation	19
2.3.1	L'ingénierie financière.....	19
2.3.2	La démarche contractuelle.....	20
2.3.3	Le bilan des aides notifiées de l'État entre 2024 et 2025.....	21
2.3.4	Le bilan des aides notifiées de la Région entre 2024 et 2025.....	22
2.3.5	Le bilan des aides notifiées du CD31 entre 2024 et 2025.....	23
2.4	Le programme LEADER.....	24
2.4.1	Le programme LEADER en Pays Tolosan 2014-2022.....	24
2.4.2	Le programme LEADER en Pays Tolosan 2023-2027.....	25
2.5	Le tourisme	30
2.5.1	Historique de la mission tourisme.....	31
2.5.2	La dorsale pédestre : un projet phare pour le tourisme en Pays Tolosan....	32
2.6	La culture, patrimoine et jeunesse	33
2.7	L'environnement	34

1

CONTEXTE ET GOUVERNANCE



The LaTeX logo consists of a dark red circle containing a white stylized 'L' and 'a'.

structure

1.1

Présentation générale

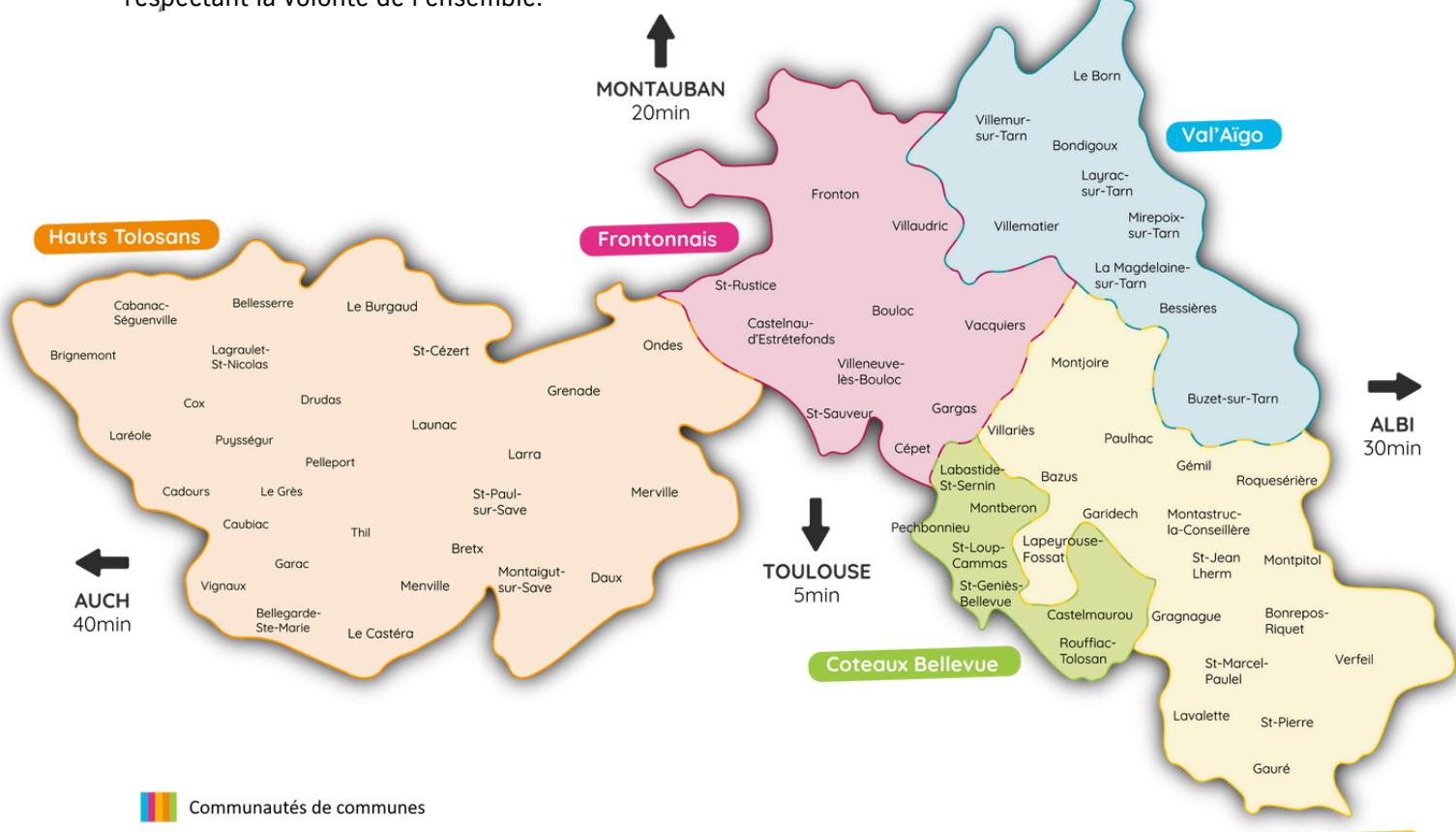
Le PETR Pays Tolosan est un syndicat mixte regroupant les **communautés de communes** des Hauts Tolosans, du Frontonnais, de Val'Aïgo, des Coteaux du Girou et des Coteaux Bellevue. En qualité de Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR), il a été créé en 2014 à l'initiative des intercommunalités qui le composent selon les dispositions de la loi MAPTAM (2014). Structure d'animation, d'ingénierie et de coordination territoriale, son rôle est de **mettre en œuvre un Projet de territoire** qui transcende la volonté individuelle des intercommunalités et des communes tout en respectant la volonté de l'ensemble.

Ses missions

Accompagner les collectivités et les porteurs de projets dans leurs réalisations, les conseiller dans leurs contractualisations avec les pouvoirs publics ;

Coordonner les démarches territoriales en matière d'alimentation, d'énergie, de culture et de tourisme par l'animation de différents dispositifs et par la mise à disposition d'une expertise ;

Impulser de nouvelles dynamiques territoriales par l'expérimentation sur ces mêmes thématiques.



→ 128 346 habitants

1aire d'attraction : Toulouse

73 communes

5 communautés de communes

946 km² de superficie dont 61 % de terres agricoles



Le projet de territoire

1.2

Construction

E laboré courant 2020 à l'appui d'un diagnostic de territoire alimenté par des ateliers participatifs et un examen prévisionnel d'investissement des membres du PETR Pays Tolosan, le Projet de territoire 2020-2026 s'est construit dans un objectif de **continuité territoriale**.

Entre 2017 et 2020, plusieurs actions ont été menées dans le cadre des différents dispositifs et schémas territoriaux : le programme LEADER avec l'Europe, le Contrat de Ruralité signé avec l'État et le Contrat Territorial de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée.

Cette période a permis la mise en œuvre de projets concrets tels que :

le Projet Culturel de Territoire, l'étude de positionnement touristique, la mise à jour des outils de communication touristique, et le lancement du service de Conseil en Énergie Partagé.

Enfin, c'est à la suite de cette dynamique qu'a émergé le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays Tolosan, désormais lauréat du niveau 2.

Mise en œuvre

Le travail effectué en 2020 avait retenu un Projet de territoire composé de trois axes principaux et un axe connexe (ci-contre), bâti pour une méthodologie d'action en trois temps :

La continuité des actions déjà engagées dans le cadre des contrats avec l'Europe, l'État et l'Occitanie (contractualisation) ;

Le portage d'actions prioritaires par le PETR selon ses capacités techniques et financières (animation et actions) ;

La prospective territoriale : les actions ou opérations qui présentent un intérêt pour tout le territoire et qui ne peuvent s'envisager que sur le moyen et long terme (ingénierie).

1

Améliorer et préserver la qualité de vie

1A

Développer des équipements et services à la population à la hauteur de nos ambitions

1B

Libérer les énergies culturelles et sportives

1C

Préserver et valoriser les ressources naturelles

1D

Favoriser les énergies propres

2

Soutenir une économie responsable, plurielle et diversifiée

2A

Démultiplier l'activité et l'emploi

2B

Accompagner une agriculture durable et de proximité

2C

Développer et promouvoir l'offre touristique

3

Faire circuler les hommes, les données et les flux

3A

Mobilité

3B

Transition numérique

4

Transversal : animation – ingénierie



Depuis le début d'année 2025...

4 Conseils syndicaux

- 4 réunions du Bureau syndical
- 6 réunions des commissions
- 1 conférence des Présidents

1 Conférence de maires

- C'est un moment d'échange et de convivialité au cours duquel le bilan annuel de la structure est présenté à tous les maires du territoire et où sont recueillis leurs avis

4 réunions du Groupe d'Action Local

- Assure la sélection des projets au programme LEADER

Plus de 40 Comités de pilotage et Comités techniques

- Concernant une dizaine de thématiques

Instances

La vie syndicale est rythmée par de nombreuses rencontres des différents organes tout au long de l'année, durant lesquels sont décidés, votés et discutés les orientations, les projets et les affaires courantes du Pays Tolosan.

Son fonctionnement s'appuie sur trois instances principales :

Le Conseil syndical est l'organe exécutif où siègent les représentants titulaires (et autant de suppléants) des cinq intercommunalités du territoire, pondérés en fonction du nombre d'habitants de chacune. Ils prennent les décisions politiques et courantes ;

La Conférence des maires se réunit tous les ans et assure le suivi du Projet de territoire qui se reconstruit tous les six ans. Moins technique et plus politique, c'est une instance propre au PETR qui s'appuie sur la démocratie locale ;

Le Bureau syndical qui prépare en amont les affaires traitées en conseil syndical avec l'équipe technique et les membres du conseil ;

Le Groupe d'Action Local (GAL) est l'entité désigné par l'Union Européenne pour mettre en œuvre le programme LEADER sur le territoire du Pays Tolosan. Il a pour rôle de sélectionner les projets à soutenir s'inscrivant dans la Stratégie Locale de Développement et de piloter la programmation.

Des instances opérationnelles pour mener à bien les projets du PETR :

Les Comités de pilotage (CoPil) et **Comités techniques** (CoTech) qui réunissent pour chaque projet les techniciens référents du PETR, des EPCI et des communes, les élus et société civile.

Les contacts

1.4



Commission 1 - Politiques Bourgs-Centres et évaluation du projet de territoire

Vices-présidents : Joël CAMART, Patrick PLICQUE

Directeur : Fabrice LANDRY

f.landry@paystolosan.eu 06.69.41.16.23



Commission 2 - Agriculture et alimentation durable - Économie touristique

Vices-présidentes : Véronique MILLET, Colette SOLOMIAC

Chargé de mission PAT : Osanne BILLAND

o.billand@paystolosan.eu 07.72.51.71.35



Commission 3 - Transition énergétique et écologique, développement durable et biodiversité

Vice-présidents : François CODINE, Anne-Sophie PILON

Conseiller en énergie : Yann MIRONNEAU

y.mironneau@paystolosan.eu 07.64.36.55.97



Commission 4 - Équipement structurant, jeunesse, culture et patrimoine

Vice-présidents : Marie-Luce FOURCADE, Daniel RÉGIS

Directeur : Fabrice LANDRY

f.landry@paystolosan.eu 06.69.41.16.23



Commission 5 - Fonds européens, coopération et contractualisations, politiques territoriales

Vices-présidentes : Virginie CLAVEL, Mylène MONCERET

Animateur / Gestionnaire LEADER : Thomas FERNANDEZ / Caroline PEUCHERET

t.fernandez@paystolosan.eu / c.peucheret@paystolosan.eu

07.56.41.46.85

2

MISSIONS ET ACTIONS MENÉES





L'alimentation

Le Projet Alimentaire Territorial

2.1

Engagé depuis 2021 dans une démarche ambitieuse, le PETR Pays Tolosan a lancé son Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour répondre aux enjeux alimentaires locaux. Face à une demande croissante en restauration collective scolaire et à la volonté de développer un maraîchage bio et local, le PAT s'inscrit comme un levier clé pour transformer le système alimentaire du territoire.

Le PAT du Pays Tolosan s'articule autour de six thématiques prioritaires :

- Justice sociale : garantir un accès équitable à une alimentation de qualité pour tous.

- Environnement : promouvoir des pratiques agricoles durables et réduire l'empreinte écologique.
- Éducation alimentaire : sensibiliser les habitants, notamment les jeunes, à une alimentation saine et locale.
- Patrimoine alimentaire : valoriser les produits et savoir-faire locaux.
- Objectifs de la Loi EGALIM : renforcer l'approvisionnement en produits locaux et bio dans les cantines.
- Contractualisation urbain-rural : créer des synergies entre les acteurs des zones urbaines et rurales.

2.1.1 Le Plan d'action

Le plan d'action du PAT a été élaboré à l'occasion de la révision du projet de territoire du PETR pour la période 2021-2026. Il s'agit d'une construction en **4 axes divisés en 19 objectifs stratégiques**, élaborée selon les besoins du territoire.



1 : La transformation de l'agriculture du territoire

Faire face au changement climatique



2 : L'accompagnement de la restauration collective

Pour une alimentation locale, durable et saine



3 : L'accessibilité de l'alimentation durable

Pour une alimentation pour tous



4 : Le renforcement de la cohésion territoriale

Pour un territoire plus résilient

2.1.2 Historique du PAT

Candidature à l'AAP Soutien aux Projets Alimentaire Territoriaux

Obtention d'une enveloppe financière d'un montant de 323 355.71 € pour le financement de 10 projets dans le cadre du PAT Pays Tolosan.

2019

Candidature à l'AAP 24 Soutien à la structuration des PAT de niveau 2

Obtention d'une enveloppe financière d'un montant de 60 700 € pour le financement de 8 projets dans le cadre du PAT Pays Tolosan.

2022

Candidature à l'AAP 25 Soutien à la structuration des PAT de niveau 2

Obtention d'une enveloppe financière d'un montant de 31 219 € pour le financement de 4 projets dans le cadre du PAT Pays Tolosan.

Candidature au programme National pour l'Alimentation

Obtention des fonds PNA pour 2 ans dédiés à l'animation du PAT

2021

Labellisation du PAT de niveau 1

Reconnaissance ministérielle du travail engagé avec la labellisation du PAT Pays Tolosan de niveau 1.

2024

Labellisation du PAT de niveau 2

Reconnaissance ministérielle du travail engagé avec la labellisation du PAT Pays Tolosan de niveau 2. Niveau le plus élevé.

2025

2.1.3

Bilan d'activité de l'année 2025

Une année marquée par la consolidation et la reconnaissance

En 2025, le PAT du Pays Tolosan a franchi une étape majeure avec l'obtention de la labellisation de niveau 2, la plus élevée, par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Cette reconnaissance récompense l'engagement continu du territoire en faveur d'une alimentation durable, locale et solidaire. Elle s'est accompagnée d'un nouveau recrutement pour porter l'animation du PAT.

Soutien financier et structuration

- Le PETR a obtenu un financement de 31 219 € pour concrétiser 4 nouveaux projets s'inscrivant dans le plan d'action du PAT.
- Cette labellisation de niveau 2 confirme la qualité et l'ambition du travail mené depuis 2021, ainsi que la capacité du territoire à mobiliser les acteurs locaux autour d'objectifs communs.

Focus sur les projets financés en 2025

Sensibiliser le public à une agriculture et une alimentation durable par l'accueil sur les fermes

CIVAM Haute-Garonne

Organisation d'un circuit de visite de fermes les 25 et 26 avril 2026 sur le thème de l'alimentation et formation des agriculteurs à l'accueil à la ferme

- Favoriser le lien entre les producteurs et les habitants
- Faire découvrir les métiers agricoles
- Sensibiliser à une agriculture et une alimentation durable

€ 8 622,50 €

Perspectives

En 2026, la feuille de route du PAT va être redéfinie pour la période 2027 - 2032. Ce travail sera l'opportunité de réinterroger collectivement les avancées menées et d'ouvrir la voie à des actions encore plus ambitieuses, tout en renforçant certains sujets, notamment en matière de transmission agricole, de transition agroécologique ou encore de filières locales.

En bref, 2025 est une année charnière et de transition pour le PAT du Pays Tolosan, avec une reconnaissance nationale et des moyens renforcés pour poursuivre sa dynamique en faveur d'un système alimentaire territorial résilient et inclusif.

"Mieux manger" dans les écoles pour répondre aux enjeux "Santé & Climat"

Communauté de communes du Frontonnais

Formation, animation et accompagnements des communes sur le gaspillage alimentaire avec des diagnostics au sein des cantines

- Renforcer les connaissances sur l'alimentation durable et le gaspillage
- Identifier les causes et évaluer le gaspillage dans les cantines
- Créer une dynamique collective autour du Mieux manger

€ 5 000 €

Coordination territoriale entre l'Espace Test Agricole des Hauts Tolosans et le Jardin d'Insertion des quatre saisons

Communauté de communes des Hauts Tolosans

Financement du temps de l'agent de coordination en charge de faciliter les liens opérationnels entre les dispositifs agricoles

- Faciliter la circulation de l'information
- Favoriser les synergies (productions, outils, savoir-faire...)
- Consolider la filière maraîchage

€ 8 950,50 €

Fais pousser ton emploi en Pays Tolosan

Jardin du Girou

Parcours de découverte des métiers alimentaires et agricoles durables, formation maraîchage en coopération, mises en situation professionnelle dans les entreprises agricoles

- Susciter des vocations agricoles
- Renforcer les compétences opérationnelles chez les bénéficiaires et porteurs de projets

€ 9 306 €

Destiné aux communes et communautés de communes du PETR Pays Tolosan, le Conseil en Énergie est un **service d'accompagnement à la maîtrise énergétique des bâtiments publics** qui a pour finalité de soutenir la transition énergétique du territoire. Il est animé par un conseiller généraliste de l'énergie dont le

Pourquoi ?

Les collectivités locales sont au cœur des enjeux énergétiques. Plus de 80 % de la consommation énergétique provient des bâtiments publics. Pour l'environnement comme pour la société, « le coût de l'adaptation sera largement inférieur au coût de l'inaction » selon le Ministère de l'écologie en 2020.

Ses missions dans le territoire

Le conseiller prodigue des conseils indépendants en économie d'énergie, développement des énergies renouvelables et rénovation durable du patrimoine communal :

- Analyser** et optimiser les dépenses énergétiques ;
- Visiter** les bâtiments les plus énergivores ;
- Prioriser** les besoins et propose de passer à l'action avec des projets performants ;

rôle est d'appuyer les collectivités avant, pendant et après leurs projets. Ce service, financé par le PETR et ses intercommunalités, permet de mutualiser les coûts d'ingénierie et de mettre à disposition des collectivités du territoire une expertise énergétique **gratuite et libre d'accès**.

Faire circuler les informations utiles sur les différents choix techniques, les dispositifs de financement et les réglementations qui ne cessent d'évoluer ;

Sensibiliser et tenter de faciliter la mise en place d'ENR.

Ses missions auprès des collectivités

Le Conseil en Énergie peut être sollicité dans le cadre d'un **conventionnement avec le PETR ou ponctuellement**. Il accompagne les communes tout au long de leurs démarches, à différents stades pour :

1.

- Établir** le diagnostic thermique et énergétique d'un ou plusieurs bâtiments, en particulier pour évaluer l'opportunité d'un projet de rénovation éventuel ;
- Connaître** le potentiel photovoltaïque des bâtiments et en évaluer l'opportunité financière ;
- Définir** ainsi une stratégie d'amélioration énergétique d'un bâtiment ou du patrimoine communal.



2.

- Accompagner** les recherches de subventions (ingénierie financière) ;
- Conseiller** les collectivités tout au long de leurs démarches par l'analyse d'audits énergétiques et l'évaluation des devis ;
- Suivre** l'avancement des travaux.

3.

Sur convention uniquement :

- Piloter** la consommation énergétique des bâtiments sur le long terme. Cela permet de prioriser les bâtiments à rénover et de confirmer les Schéma Directeur Immobilier Énergétique.



2.2.1

Bilan du Conseiller en Énergie 2025

L'accompagnement des collectivités en chiffres

**1879**

Factures compilées

Plus de 1800 factures ont été compilées et analysées par le conseiller en énergie au cours de cette année.

**26**

Actions

d'accompagnement

auprès des communes afin de les assister dans une approche personnalisée et clé en main.

**16**

Nouveaux sites déclarées éco-énergie tertiaires

par le conseiller en énergie afin de suivre les obligations de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments à usage tertiaire sur les

**107**

Bâtiments accompagnés

2.2.2

L'accompagnement des collectivités : l'exemple de la commune de Verfeil

**Bénéficiaire :**

Commune de Verfeil

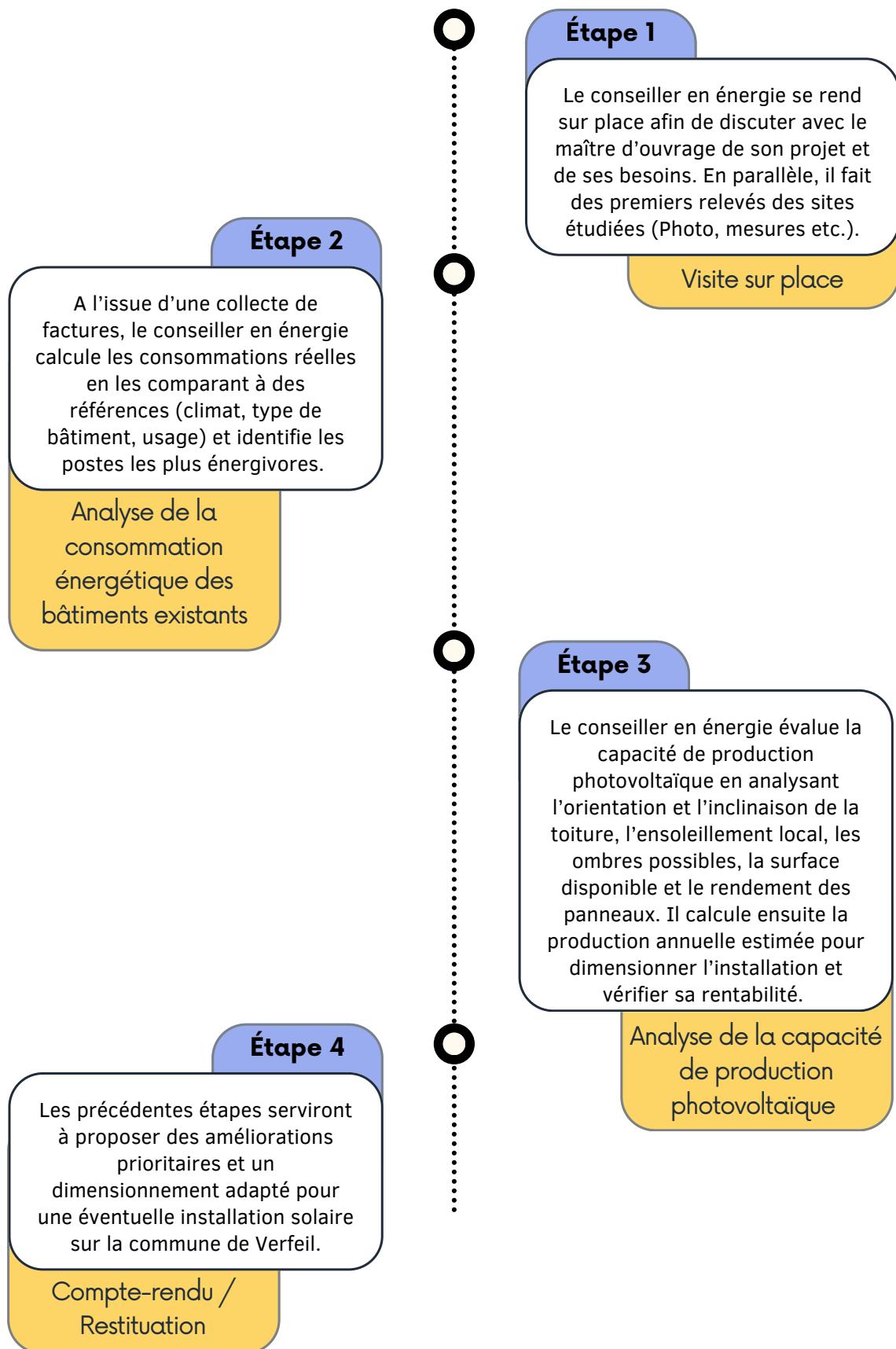
**Objectif :**

La commune de Verfeil est en cours de réflexion sur l'opportunité de créer une centrale photovoltaïque destinée à de l'autoconsommation. A ce titre, elle a sollicité le conseiller en énergie afin de confirmer la cohérence de la démarche et d'étudier la faisabilité et l'opportunité d'un projet d'ombrière photovoltaïque.

**Analyse :**

Étude d'une parcelle représentant 312 m² dont la capacité de l'ombrière est estimée à 90 panneaux produisant au total 36 kilowatt-crête

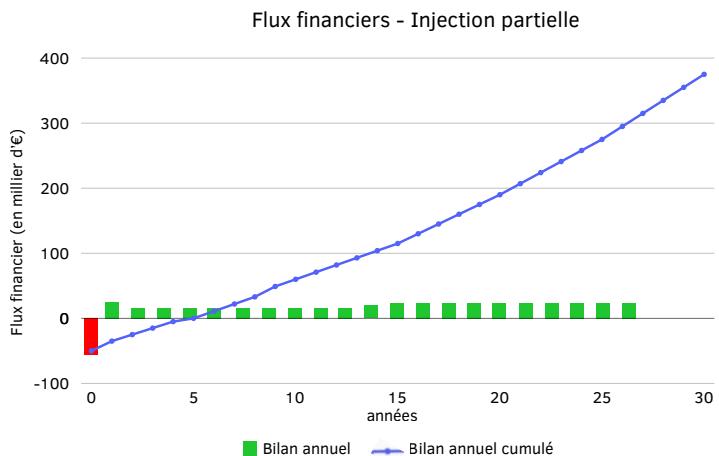
Les étapes d'accompagnement du conseiller en énergie



Résultat de l'étude économique

L'étude du ratio de la consommation énergétique actuelle des bâtiments communaux et de la production énergétique que fournirait les panneaux photovoltaïques a projeté une auto-consommation de cette production.

Par conséquent, le conseiller énergétique a ainsi pu confirmer que le projet d'installation d'ombrrière photovoltaïque était cohérent et permettrait un retour sur investissement très rapide.





La contractualisation

2.3

Au cœur de l'action du PETR Pays Tolosan, la contractualisation et l'ingénierie financière jouent un rôle stratégique. Bien plus qu'un simple outil administratif, cette dimension est le moteur qui permet de mobiliser des ressources, de structurer des projets et d'articuler les ambitions locales avec les politiques publiques européennes, nationales et régionales.

Le Pays Tolosan est aujourd'hui signataire d'un programme européen et de deux contrats majeurs :

- Le Programme Européen LEADER 2023-2027,
- Le Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE) avec l'État pour le compte de deux EPCI,
- Le Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée (CTOPM) avec la Région.

Ces accords font du PETR un interlocuteur clé entre les collectivités locales et les institutions. Ils positionnent le Pays Tolosan comme un relais de proximité, capable de traduire les attentes des territoires en actions concrètes, tout en garantissant une cohérence avec les orientations stratégiques des partenaires institutionnels.

2.3.1

L'ingénierie financière

Étapes

Émergence du projet

- Identification d'une idée ou d'un besoin par un porteur de projet (collectivité, association, entreprise, particulier).
- Première réflexion sur la faisabilité et les objectifs.

Contenu et actions

Diagnostic et cadrage

- Analyse des besoins, des publics cibles et des impacts attendus
- Identification des partenaires potentiels
- Étude de la cohérence avec les stratégies territoriales (CRTE, CTOP, LEADER, etc.)

Rôle du PETR

Montage technique et financier

- Élaboration du dossier de demande de subvention : description du projet, budget prévisionnel, calendrier, indicateurs de suivi.
- Recherche de cofinancements et optimisation des ressources.
- Préparation des pièces administratives et justificatifs.

- **Sensibilisation** : Information sur les dispositifs existants et les opportunités de financement.
- **Conseil** : Aide à la formalisation de l'idée et à l'identification des enjeux.

- **Expertise** : Appui méthodologique pour affiner le projet.
- **Mise en réseau** : Connexion avec d'autres acteurs ou porteurs de projets complémentaires.
- **Orientation** : Identification des financements adaptés (Europe, État, Région, partenariats privés)

- **Ingénierie financière** : Aide à la rédaction du dossier et à la recherche de financements complémentaires.
- **Relecture** : Vérification de la conformité et de la pertinence du dossier.
- **Simulation** : Estimation des montants mobilisables et des taux de cofinancement.

2.3.2

La démarche contractuelle

Les missions du PETR

Assurer une ingénierie technique et financière en accompagnement des porteurs de projets ;

Coordonner les politiques publiques de l'Europe, l'État et l'Occitanie avec les projets des communes et des communautés de communes ;

Animer le projet de développement global et durable du Pays Tolosan.

Les activités du PETR

→ **Suivi** des contractualisations avec l'Union européenne (cf. partie 2.3.2), l'État et l'Occitanie.

→ **Ingénierie technique et financière mutualisée**, relais et guichet d'information de proximité pour le financement des appels à projets.

→ **Animation du territoire** : missions sur l'énergie, l'alimentation, etc.

Les contrats



Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique

Le PETR Pays Tolosan est porteur du Contrat de Réussite et de Transition Écologique pour le compte de deux EPCI : la Communauté de communes des Coteaux Bellevue & la Communauté de communes Coteaux du Girou.

Il vise 5 objectifs :

Atténuer le réchauffement climatique ;

S'adapter aux conséquences inévitables du réchauffement ;

Préserver et la restaurer la biodiversité ;

Préserver les ressources ;

Réduire les pollutions qui impactent la santé.



Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée

Dans le cadre de sa politique territoriale, la région Occitanie contractualise uniquement avec les territoires de projet afin de réduire le nombre d'interlocuteurs. Pour les communes et communautés de communes du PETR Pays Tolosan, la contractualisation de la structure avec la région conditionne l'accès à ses dispositifs d'aide.

Pour sa deuxième programmation (2022-2028 après une première entre 2018 et 2021), le CTO s'inscrit dans la continuité du Pacte Vert Occitanie. Il met l'accent sur :

La promotion d'un modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;

Le rééquilibrage territorial ;

L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.



Contrat de territoire

Par son « pacte de proximité », le département contractualise directement avec les communes et les communautés de communes. Il est leur interlocuteur direct.

La nouvelle génération 2022-2027 du contrat élargit les critères d'éligibilité, simplifie les règlements et comprend de nouveaux dispositifs. C'est avant tout un support d'action pour :

La solidarité territoriale, à savoir la couverture sans discrimination de tous les territoires par les services départementaux ;

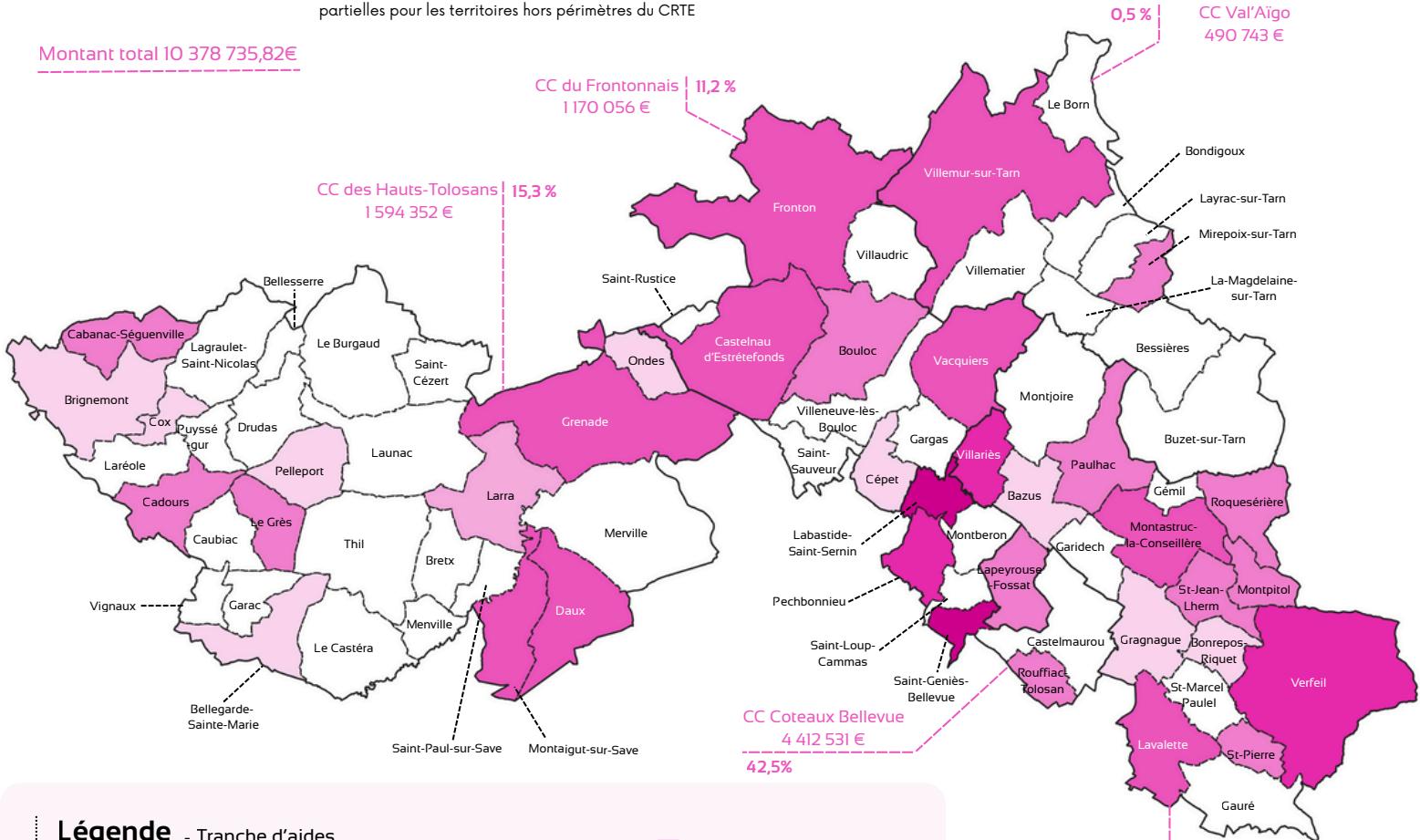
Le dynamisme socioéconomique par le développement des équipements structurants (scolaire, social, culturel, etc.).

Le bilan des aides notifiées de l'État entre 2024 et 2025*

2.3.3

* données aux 20/11/2025
partielles pour les territoires hors périmètres du CRTE

Montant total 10 378 735,82€



Légende - Tranche d'aides

- | | | |
|---------------|-----------------------|-----------------------|
| 0 € | 20 001 € - 60 000 € | 200 001 € - 500 000 € |
| 1€ - 20 000 € | 60 001 € et 200 000 € | 500 001 € - 750 000 € |
| | | Plus de 750 001 € |

Infographie des projets financés par l'État

€ 10.3M

Subventions notifiées

L'État a notifié 10,3 millions d'euros de subvention auprès des communes du territoire du PETR Pays Tolosan.



54
Projets soutenus

L'aide apportée par l'État concerne assez peu de communes du territoire avec un total de 54 projets.

i 188k

Enveloppe moyenne

L'État vise à soutenir des projets structurants pour le territoire. A ce titre, la subvention moyenne notifiée est d'environ 188 000 €.



42%
Dediés aux écoles

Un peu moins de la moitié des financements nationaux sont consacrés à la rénovation ou la construction de groupes scolaires.

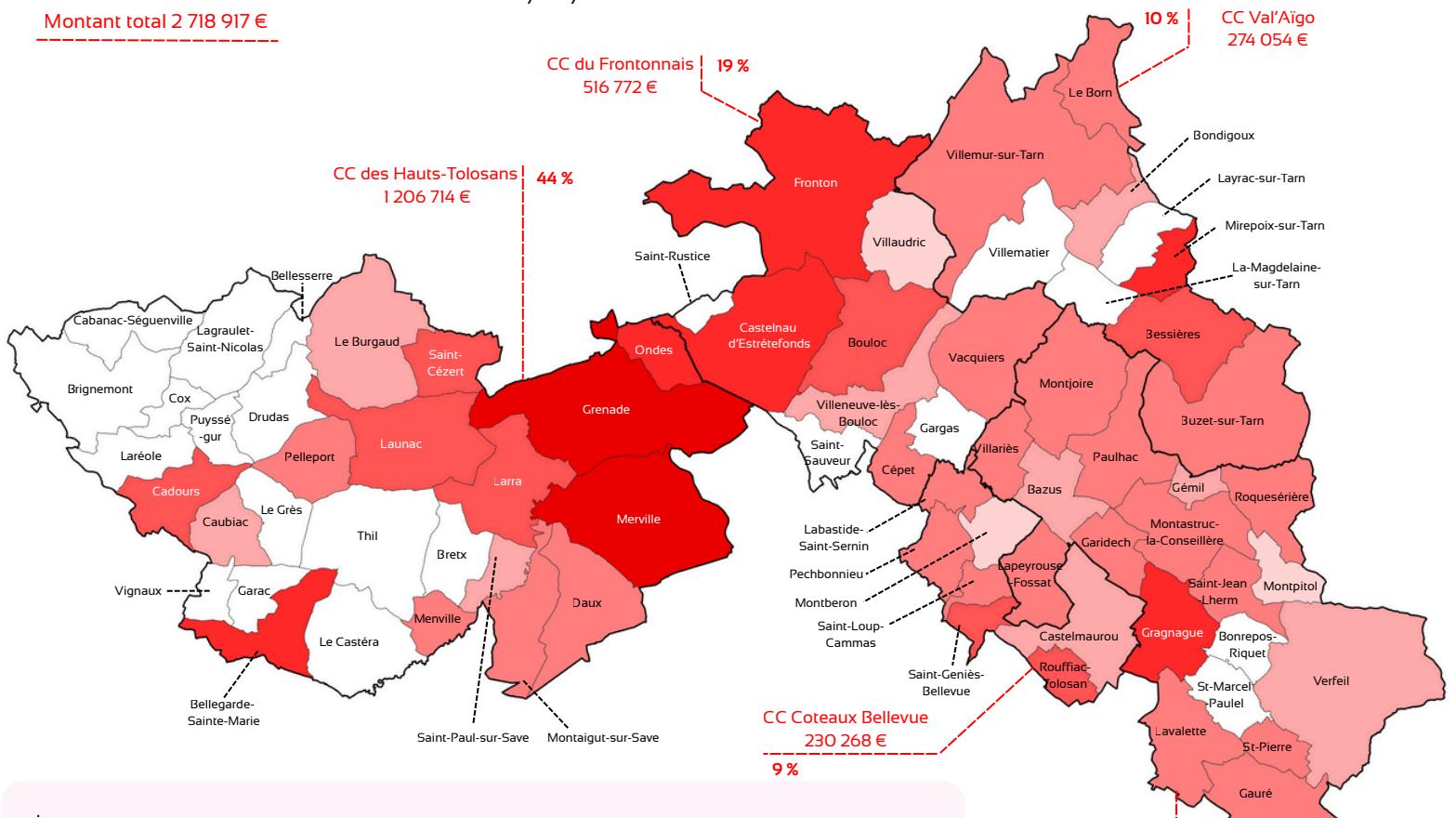
Le bilan des aides notifiées de la Région entre 2024 et 2025*

2.3.4

2025*

* données aux 22/10/2025

Montant total 2 718 917 €



Légende - Tranche d'aides

0 €	1 001 € - 10 000 €	50 001 € - 100 000 €
1 € - 1 000 €	10 001 € - 50 000 €	100 001 € - 200 000 €

Plus de 200 001 €

Infographie des projets financés par la Région

€ 2.7M

Subventions notifiées

La Région a notifié 2,7 millions d'euros d'aides sur le territoire. Ces aides sont réparties sur diverses thématiques.



161

Projets soutenus

dont



74

Projets privés ou associatifs



52

Communes couvertes

Sur les 73 communes qui composent le PETR, 52 ont bénéficié de fonds régionaux sur leur territoire.



18%

Dédiés aux entreprises

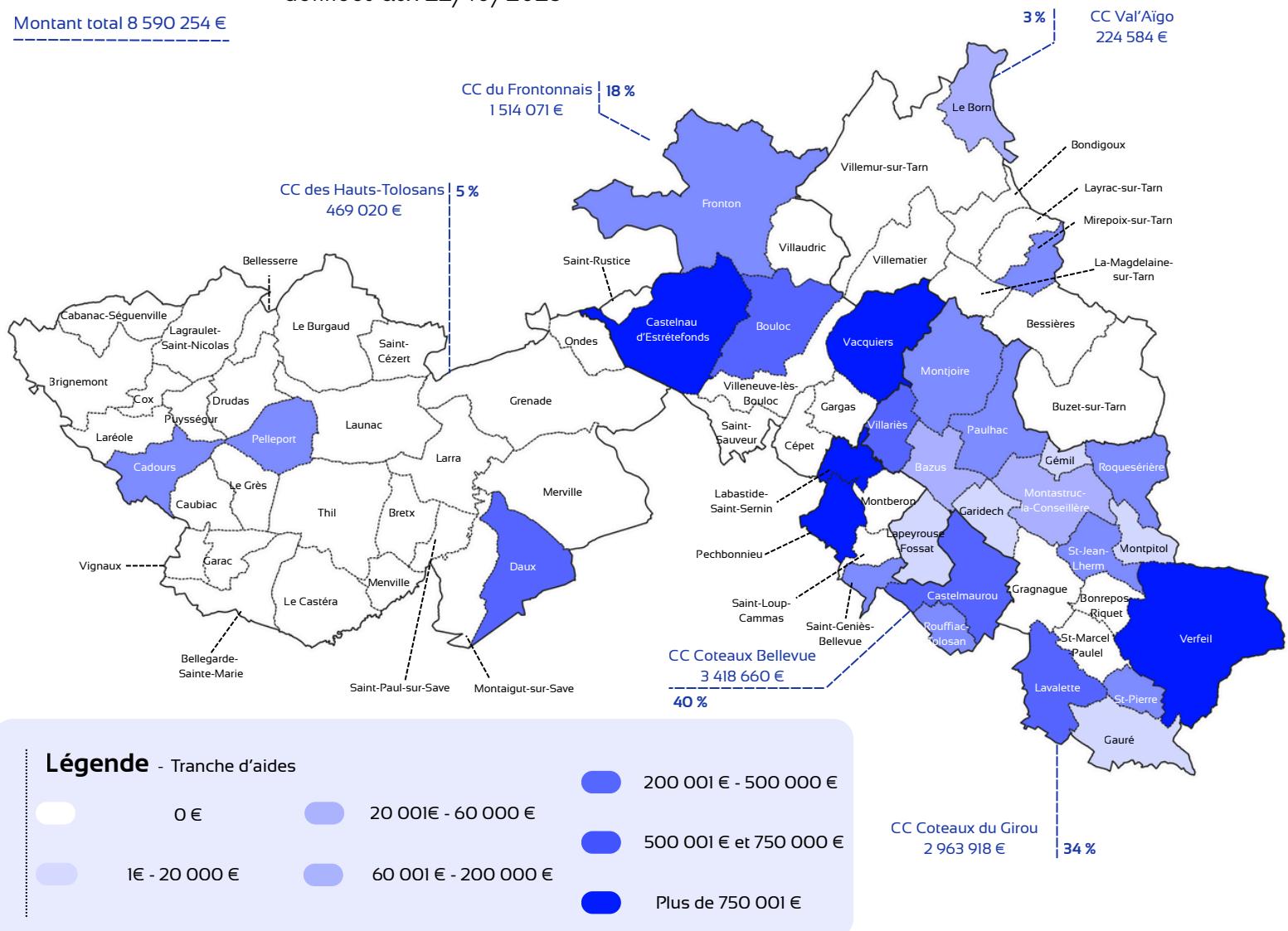
La Région est le seul organe administratif qui propose des financements auprès des entreprises. A ce titre, 18% de l'enveloppe sont dédiés aux entreprises.

2.3.5

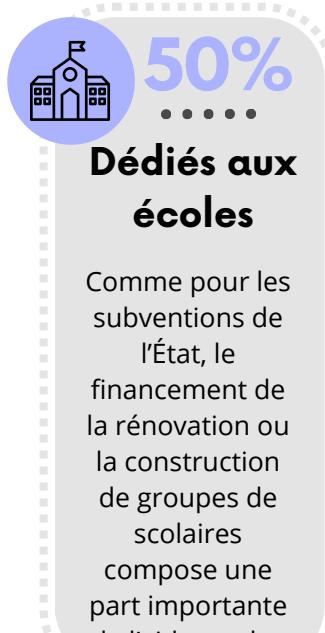
Le bilan des aides notifiées du Conseil Départemental entre 2024 et 2025*

* données aux 22/10/2025

Montant total 8 590 254 €



Infographie des projets financés par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne



Le programme LEADER

2.4

2.4.1 Le programme LEADER en Pays Tolosan 2014-2022

Le PETR du Pays Tolosan est structure porteuse du LEADER à la suite de sa candidature à l'Appel à Projet visant à définir les territoires de projets. La programmation initialement prévue pour 2014-2020 a été étendue à 2022 afin de faire face aux années troublées par la crise sanitaire et de palier le retard de démarrage de programme.

L'autorité de gestion du programme, la Région Occitanie, assure les tâches d'instruction liées aux demandes d'aides et de paiement. La mise en paiement étant fixée au 31 décembre 2025, l'équipe d'animation du Groupe d'Action Locale a continué son travail d'accompagnement du programme 2014-2022.

Les demandes de paiement accompagnées en 2025

Quarante trois dossiers ont été soldés au cours cette année 2025, dont cinq qui concernent un projet porté par une association pour un restant portés par les collectivités locales. Cette opération a nécessité un accompagnement auprès des porteurs de projets afin qu'ils puissent répondre aux demandes de complétude de leurs dossiers émises par le service instructeur.

Ces 43 dossiers soldés représentent 40% de la programmation totale LEADER 2014/2022. Ce chiffre traduit l'avancée de l'instruction des demandes de paiement par l'autorité de gestion. Cela s'est avéré plutôt intense par rapport aux années précédentes. A titre d'exemple, 8 dossiers avaient été soldés au cours de l'année 2023.

Infographie de la gestion de fin de programme 14/22 en 2025

43 : Dossiers soldés en 2025



L'ensemble des dossiers restants, au nombre de quarante-trois, sur cette programmation a été payé. Cette phase a nécessité un accompagnement auprès des porteurs de projets afin qu'ils puissent apporter les éléments nécessaires au paiement.

28 : Visites sur place



Avant toute mise en paiement, l'équipe d'animation a accompagné le service instructeur de la Région afin de vérifier la conformité des travaux subventionnés par le LEADER. L'Autorité de gestion s'étant dégagée de cette démarche en fin de programmation, les animateurs LEADER ont dû procéder à ces visites.

1.7M : De subvention versée



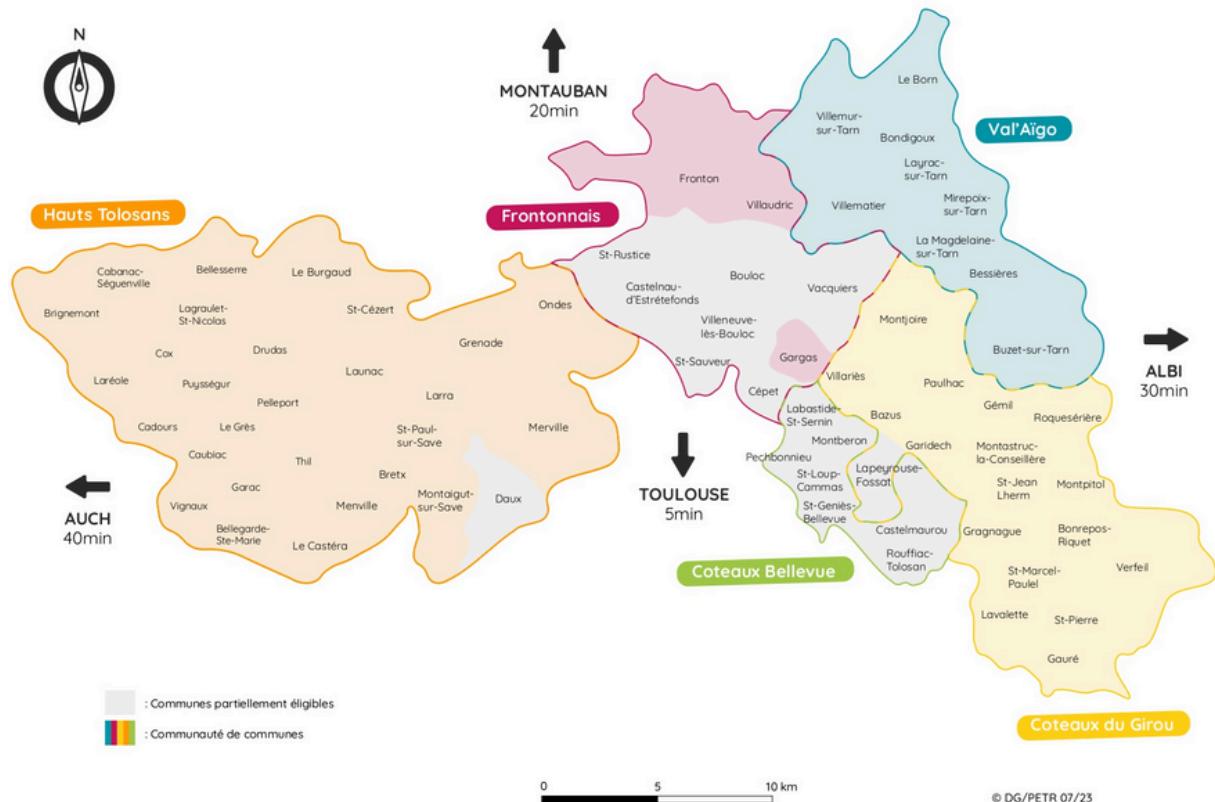
Au cours de cette année 2025, 1 755 685 € ont été versés aux quarante-trois porteurs de projets ayant déposé un dossier LEADER relatif à la programmation 2014-2022.

2.4.2 Le programme LEADER en Pays Tolosan 2023-2027

Le PETR du Pays Tolosan s'engage dans sa seconde programmation LEADER pour la période 2023-2027. En concertation avec les acteurs du territoire, la structure a élaboré une stratégie et un plan d'actions.

Le PETR du Pays Tolosan a été retenu en février 2023, avec une enveloppe allouée de 2,1 millions d'euros destinée à mettre en œuvre le programme LEADER : c'est-à-dire cofinancer les projets qui seront sélectionnés.

Le périmètre du LEADER 2023-2027 en Pays Tolosan



Les projets localisés dans les communes déclarées partiellement éligibles peuvent solliciter le LEADER uniquement pour financer les actions collectives. Une action collective est un projet matériel ou immatériel d'intérêt collectif bénéficiant à plusieurs acteurs du territoire mais porté et mis en œuvre par une structure porteuse unique à qui est allouée la subvention du FEADER

La stratégie LEADER 2023/2027

Le PETR Pays Tolosan porte le programme européen LEADER depuis la période 2014-2020, étendue par la suite jusqu'en 2022. La stratégie définie par le GAL pour cette génération s'appuie sur le projet de territoire de 2014 réactualisé en 2020. La nouvelle programmation (2023-2027) est une simplification consolidée par l'expérience accumulée au cours du programme précédent.

la programmation 2023-2027 s'articule autour de trois axes stratégiques qui visent à soutenir projets proposant un service de proximité, la requalification des centres-bourgs, ainsi que les manifestations culturelles, sportives etc. Mais encore le secteur économique, touristique et alimentaire ainsi que les actions relatives aux mobilités et à la préservation de la biodiversité.

Les projets sélectionnés en 2025

Dans l'attente de la stabilisation du cadre réglementaire du LEADER, l'autorité de gestion a permis d'effectuer des pré-demandes afin d'acter le début d'éligibilité des dépenses qui seront présentées pour chaque opération. Ainsi, ce sont 26 projets qui ont déposés des pré-demandes entre le mois de mars 2023 et décembre 2024.

Le programme LEADER 2023-2027 a été rendu opérationnel à partir du 11 décembre 2024 avec la signature de la convention par l'autorité de gestion, la Région. L'accompagnement des 26 porteurs de projets ayant effectué une pré-demande a été priorisé car ils étaient contraints par les délais de dépôt imposés par la Région.

Parmi ces pré-dépôts, sept porteurs de projets n'ont pas déposé de dossiers sur la plateforme en ligne. Cela peut-être expliqué par les contraintes exercées par les critères financiers édictés par l'autorité de gestion ou par l'abandon de la réalisation de l'opération.

Le GAL s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2025 pour sélectionner un total de 48 projets valorisés par le LEADER à hauteur de 1 352 865,45 €. Depuis, un projet a été abandonné par le maître d'ouvrage tandis qu'un autre a été désélectionné à la suite d'absence de retours de la part du porteur de projet.

Infographie de l'animation LEADER 23/27 en 2025

69 | Porteurs de projets accompagnés



Ce chiffre illustre le nombre de porteurs de projets ayant fait l'objet d'accompagnements spécifiques (Point en présentiel, visioconférence, dépôt sur Europac etc.). L'objectif est d'apporter une aide personnalisée aux maîtres d'ouvrages publics ou privés.

4 | Réunion du Groupe d'Action Locale



Le Groupe d'Action Locale s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2025. Ces rencontres auront permis de sélectionner les projets et de proposer un avenant à la convention LEADER.

48 | Projets sélectionnés



Le Groupe d'Action Locale a remis quarante-huit fiches d'opportunité aux porteurs de projets. Cette étape est un préalable nécessaire avant tout dépôt de dossier de demande d'aide sur la plateforme.

64% | De la maquette financière réservée



L'enveloppe financière dédiée au territoire pour la programmation 2023/2027 est dorénavant déjà réservée à hauteur de 64%.

La consommation de l'enveloppe sur le territoire

L'enveloppe LEADER actuellement réservée est relativement bien essaimée sur l'ensemble du territoire. La CC des Hauts-Tolosans est la première en terme de fonds réservés avec 332 390,36 € représentant 24,5% de l'enveloppe puis la CC du Frontonnais avec 21,9%. Les EPCI Val'Aigo et de la CC des Coteaux du Girou sont légèrement en deçà avec environ 14 % de l'enveloppe sélectionnée sur ces deux territoires. Il n'y a pas de projets issus de la CC des Coteaux Bellevue, cela s'explique par la difficulté à faire émerger des projets d'intérêt collectif.

En réduisant l'échelle d'analyse de la consommation de l'enveloppe LEADER, la commune de Bessières est la commune ayant le montant réservé le plus élevé avec 118 558 €. La commune de Montaigut-sur-Save est très proche de ce chiffre avec 117 158 €.

Pour conclure cette première année d'animation LEADER, la réservation du LEADER est plutôt bien répartie sur l'ensemble du territoire. Des projets ont pu émerger sur de petites communes tels que Gauré, Gargas, Bondigoux ou encore Launac.

LEADER sollicité par territoire

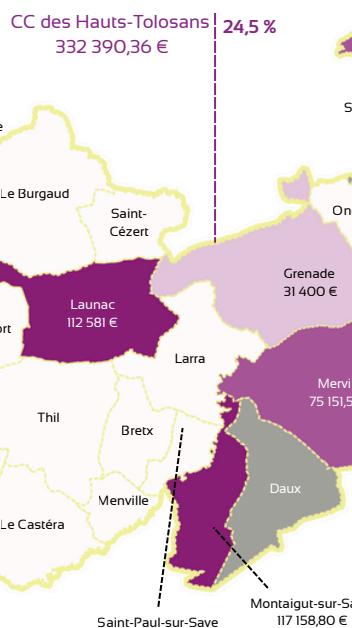
Ingénierie technique 136 895,57 €

10,1%

Projet transversaux 209 977,70 €

15,5%

CC des Hauts-Tolosans
332 390,36 €



CC du Frontonnais
296 242,52 €

21,9 %

CC Coteaux Bellevue
0 €

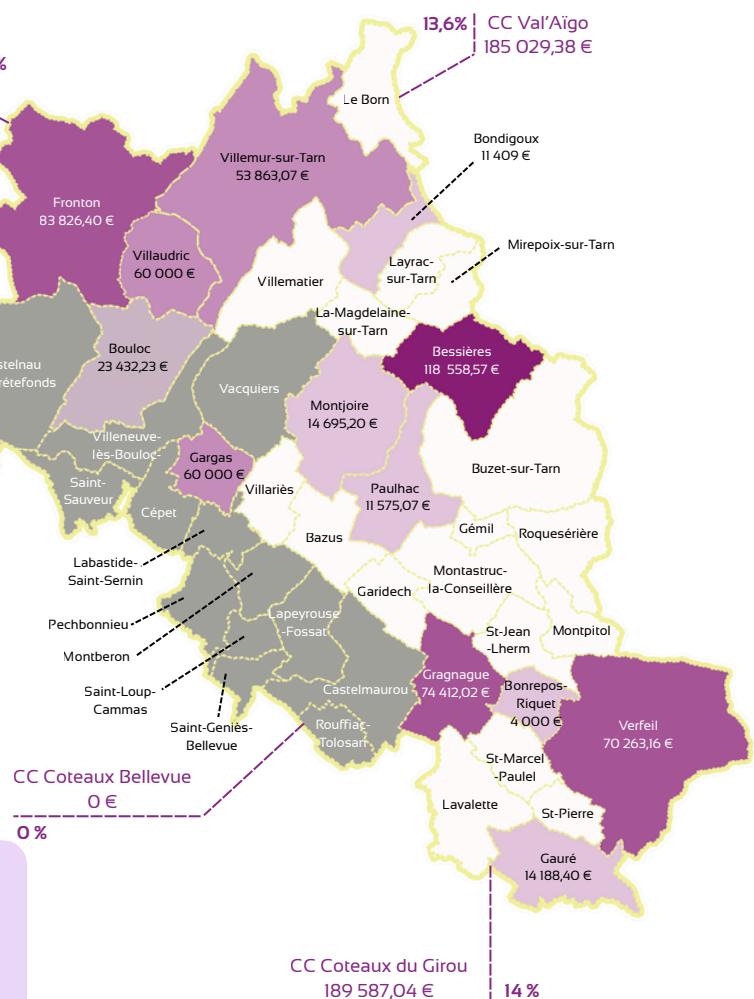
0 %

CC Coteaux du Girou
189 587,04 €

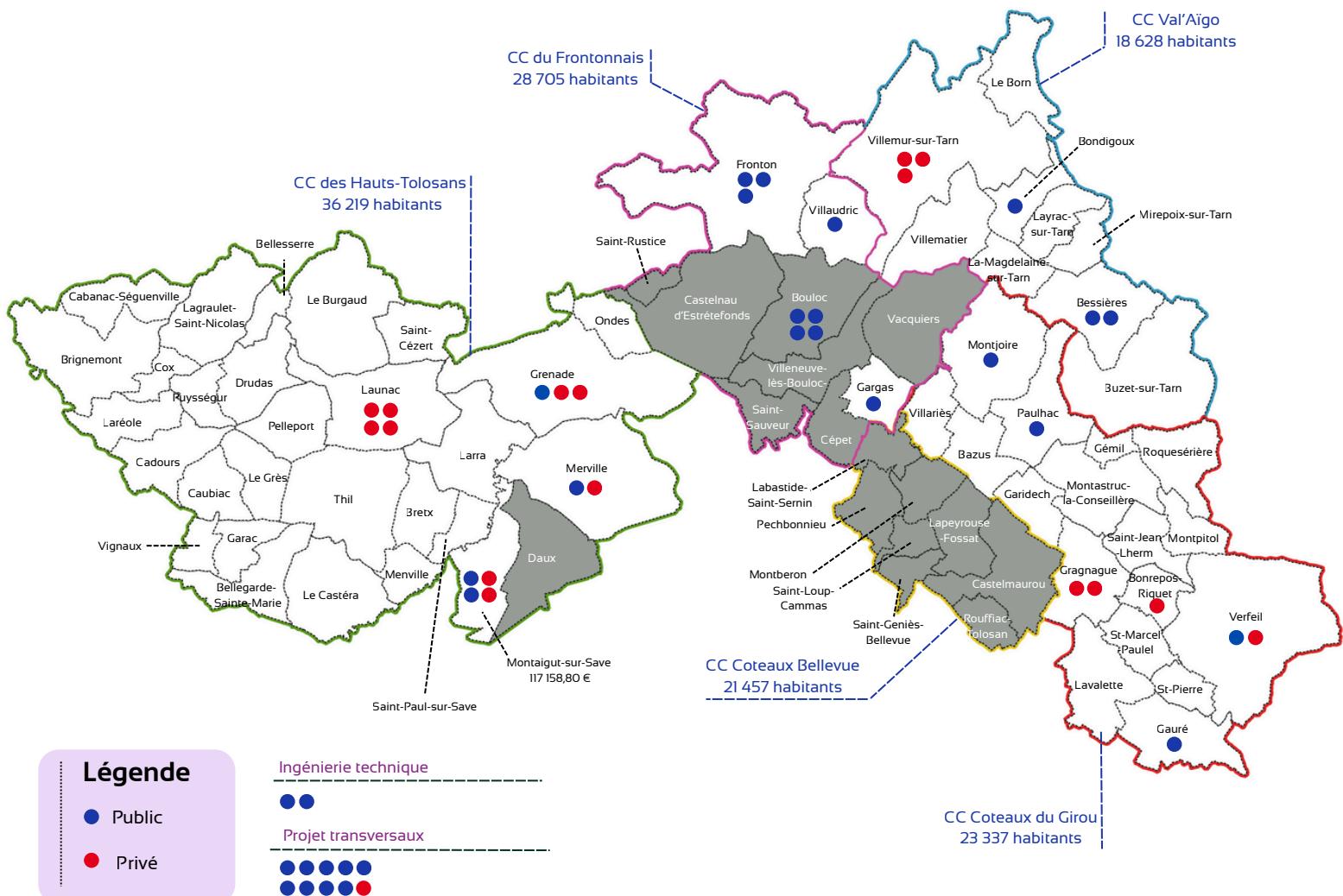
14 %

Légende - Tranche d'aides

Communes partiellement éligibles	35 001 € - 68 000 €
O €	68 0001 € et 102 000 €
4 000 € - 35 000 €	Plus de 102 001 €



Projets sélectionnés par collectivité et par type de porteur



Les porteurs de projets

L'essentiel des projets accompagnés sont des projets publics avec trente-et-un dossiers qui concernent essentiellement des services (service petite enfance, espaces de vie sociale, espace culturel) des aménagements urbains et sportifs (voies douces, aires de jeux) ou bien encore des activités touristiques à travers des itinérances pédestres ou encore la mise en œuvre de boucle vélos.

Le nombre de projets privés est en augmentation par rapport à l'ancienne programmation. Ils représentent dorénavant environ 30% des dossiers sélectionnés. Ce changement de dynamique est notamment dû à la baisse du plancher d'aide s'élevant désormais à 4 000 €. Onze projets sur dix-huit concernent des animations culturelles notamment par le biais de festivals. Le restant étant en lien avec l'alimentation ou la préservation du patrimoine.

Les projets abandonnés

Seuls trois projets n'ont pas donné suite après l'étape de la sélection. Un a été abandonné par le porteur de projet à la suite de l'incertitude du fonds LEADER causé par une temporalité importante entre la demande d'aide et le paiement de la subvention. Un autre porteur de projet n'a pas validé sa demande d'aide dans les temps, tandis qu'un dernier dossier a été désélectionné par le comité du GAL car il ne répondait pas aux demandes minimales imposées dans le cadre du LEADER.

Les projets à venir

Les futures échéances municipales risquent fortement d'impacter la dynamique du LEADER puisque les projets communaux vont être mis en sommeil. Toutefois, une dizaine de projets sont suivis en vu d'un éventuel dépôt de dossier à moyen terme.

Animation sur le territoire

Quatre journées d'ateliers ont été organisées au cours de l'été, les matinées étant réservées aux maîtres d'ouvrages public tandis que les après-midi étaient à destination des porteurs de projets de type privés tels que les associations, particuliers, entreprises etc.

Ces étapes ont eu lieu à Cadours, Villemur-sur-Tarn, Verfeil et Grenade-sur-Garonne.

Au total, dix-sept représentants des collectivités ont participé à ces ateliers tandis que 9 acteurs privés se sont présentés les après-midi. A noter toutefois que l'animation prévue à Verfeil n'a réuni aucun porteur de projets.

Cela reste difficile d'attirer des projets issus du privé.

Le guide du porteur de projet

Un guide a été conçu pour accompagner l'ensemble des créateurs sur toutes les étapes d'élaboration de leurs projets, de l'idée à sa réalisation. Ainsi, il a vocation à être distribué auprès de tous les potentiels bénéficiaires du programme tels que les collectivités territoriales, les associations, les entreprises ou encore les particuliers s'inscrivant dans la stratégie locale de développement du GAL.

L'ensemble des communes éligibles au programme ont reçu au cours de l'été ce guide afin de les appuyer dans le financement de leurs projets.

A télécharger, consulter sur le site du PETR Pays Tolosan.



Tourisme en Pays Tolosan : Valoriser et structurer une offre attractive

Le PETR Pays Tolosan joue un rôle clé dans l'accompagnement et la mise en œuvre de projets touristiques innovants, au service des 5 EPCI et de leurs offices de tourisme. Notre action s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les élus, les acteurs locaux et les professionnels du secteur, afin de renforcer l'attractivité du territoire et de structurer une offre touristique durable, inclusive et adaptée aux attentes des visiteurs.

Un secteur en forte croissance

En 2019, une étude a permis d'évaluer le poids économique du tourisme en Pays Tolosan à 18 millions d'euros, contre 13 millions en 2012, soit une progression de 35% sur la période.

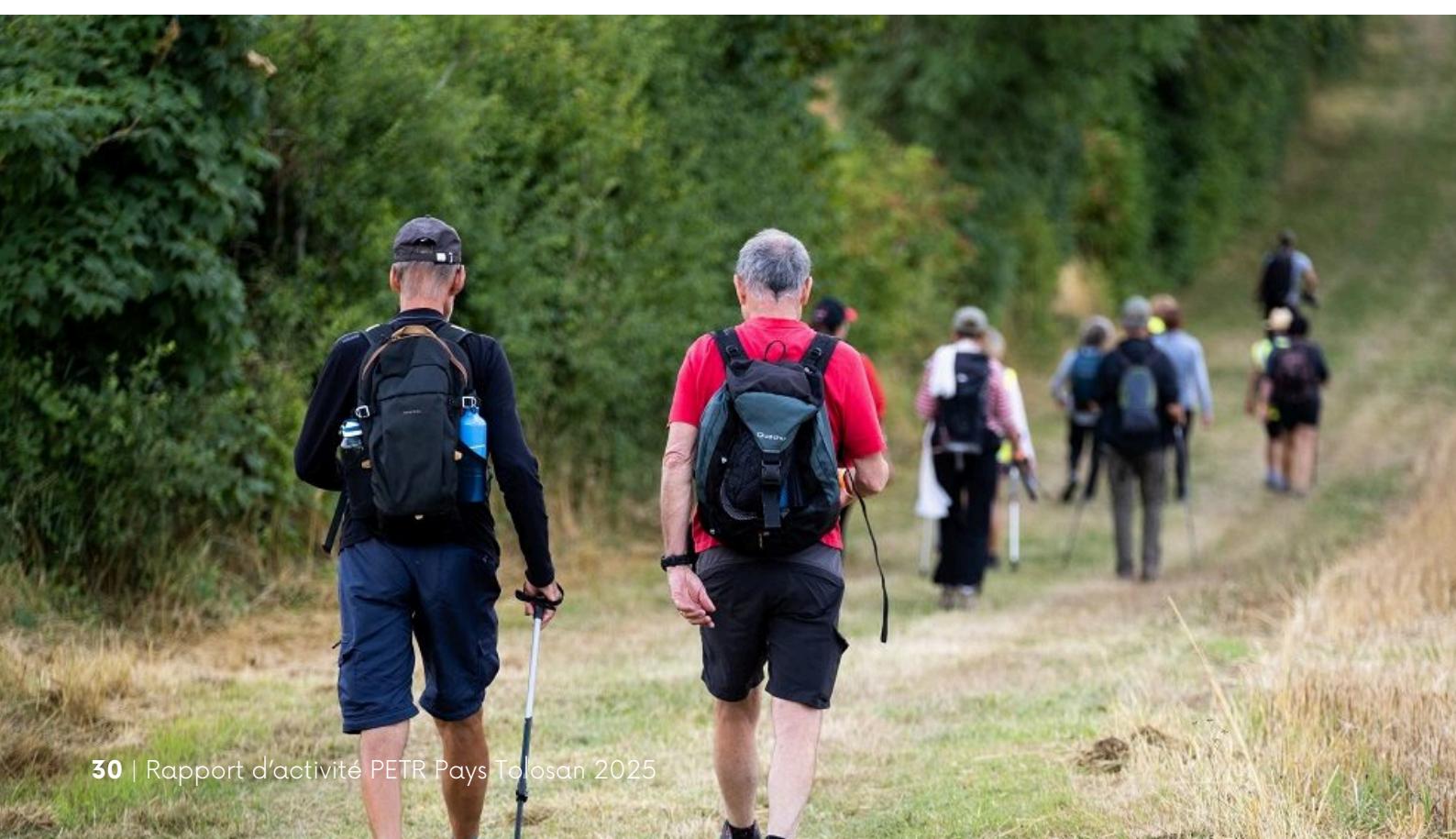
Ces résultats confirment le potentiel du territoire et la nécessité de poursuivre les efforts pour diversifier l'offre, améliorer l'accueil des visiteurs et renforcer la synergie entre les acteurs.

Un séminaire fondateur pour le tourisme de demain

En 2022, le PETR Pays Tolosan a organisé un séminaire dédié au tourisme, réunissant l'ensemble des élus des cinq EPCI. Cet événement a permis d'identifier trois enjeux majeurs à approfondir :

- La structuration de l'offre touristique autour des atouts naturels et patrimoniaux du territoire.
- Le développement des mobilités douces pour favoriser un tourisme accessible et respectueux de l'environnement.
- La valorisation des itinéraires de randonnée comme levier d'attractivité et de découverte du Pays Tolosan.

C'est dans ce cadre que le projet de dorsale pédestre a émergé, avec pour objectif de créer un itinéraire fédérateur, adapté aux attentes des randonneurs, des familles et des cyclistes.



2.5.1

Historique de la mission tourisme

2019

AAP Cahiers du Patrimoine

Publication d'un magazine de 52 pages consacré au Pays Tolosan qui a été diffusé avec le numéro du mois juillet – août 2021 de Pyrénées Magazine à 35.000 exemplaires.

Schéma du potentiel économique du tourisme en Pays Tolosan

Evaluation du poids économique du secteur du tourisme en Pays Tolosan de 18 millions d'euros.

2021

Séminaire Tourisme en Pays Tolosan

Organisation de trois ateliers :
Mise en valeur du patrimoine
Randonnée pédestre
Communication

2022

Livrets Routes du Patrimoine

Production de 3 livrets/chapitres avec 2 points de départ différents imprimés en 3000 exemplaires et disponibles en téléchargement gratuitement.

2023

1er phase étude de la dorsale pédestre

Identification d'un tracé pédestre de 170km parcourant l'ensemble du territoire des Coteaux du Girou aux Hauts Tolosans.

2024

2ème phase de la dorsale pédestre

Rédaction de fiches tronçon

2025

2.5.2

La dorsale pédestre : un projet phare pour le tourisme en Pays Tolosan

La dorsale pédestre est conçue pour **relier les chemins de randonnée existants** et valoriser les paysages, le patrimoine et les commerces locaux.

Elle s'adresse à tous les publics :

- Randonneurs de long cours et de journée.
- Familles en quête de balades accessibles.
- Cyclistes locaux et touristes.
- Excursionnistes en provenance de Toulouse et des polarités environnantes (Auch, Montauban, Albi).

Les principes fondateurs

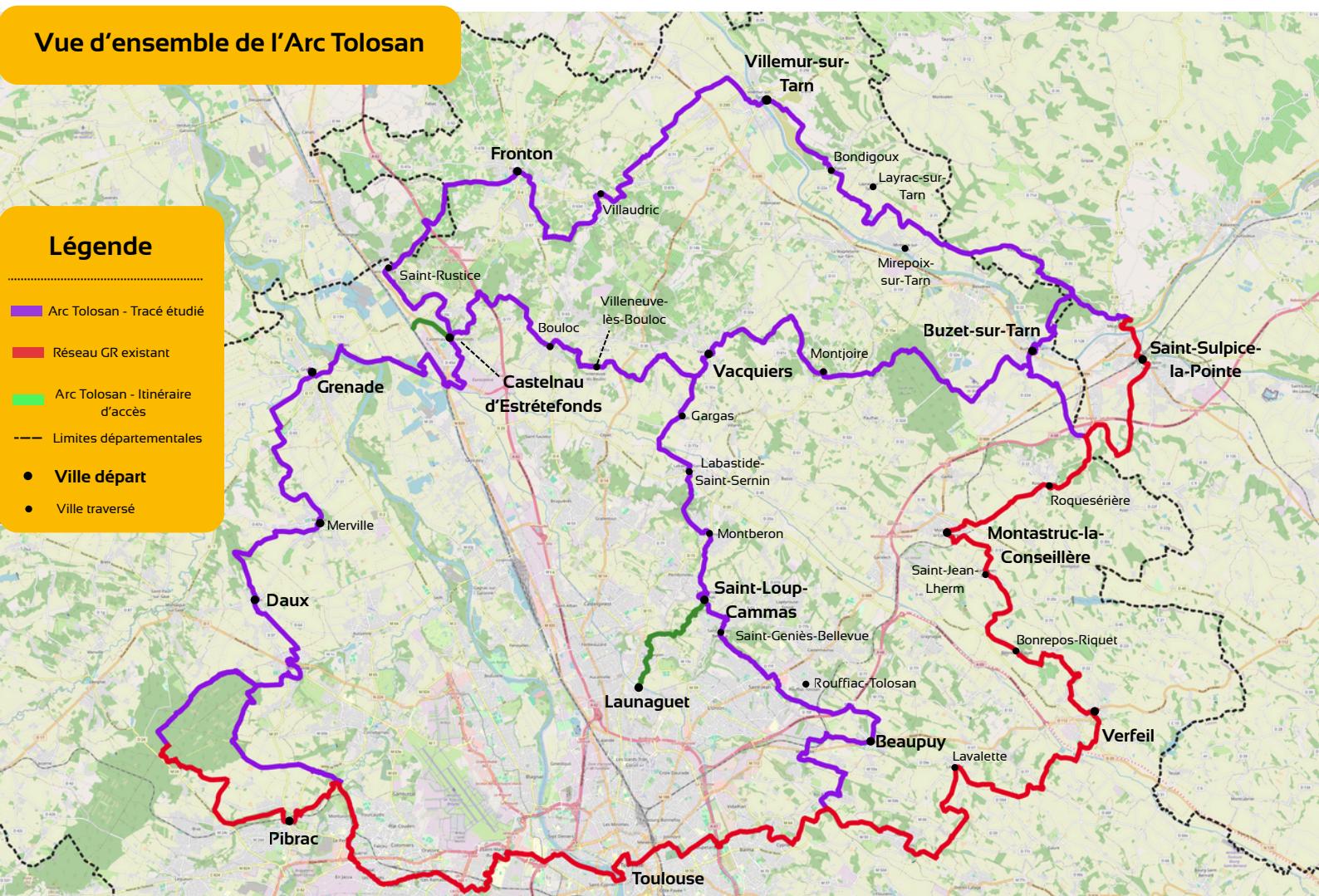
- **Accessibilité** : Proximité des transports en commun et des points d'arrêt.
- **Respect de l'environnement** : Utilisation maximale des chemins existants et limitation des portions goudronnées.
- **Valorisation du patrimoine** : Passage par des sites remarquables et des lieux de repos (gîtes, chambres d'hôtes).

- **Collaboration territoriale** : Implication des EPCI et des communes pour un tracé cohérent et partagé.

En partenariat avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Haute-Garonne (CDRP31), une étude de faisabilité a été lancée pour définir un **arc principal de 170 km**, complété par des boucles externes. Les prochaines étapes incluent :

- **La consultation des EPCI et des communes** pour affiner le tracé et identifier les investissements nécessaires.
- **L'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**, en collaboration avec le Conseil départemental.
- **La création d'un GR de Pays**, pour référencer l'itinéraire et le promouvoir auprès des offices de tourisme.

Vue d'ensemble de l'Arc Tolosan





La culture, patrimoine et jeunesse

2.6

Le Pays Tolosan est un territoire où la culture vibre, où la jeunesse s'épanouit et où le patrimoine raconte notre histoire commune. Par ses actions, le PETR s'engage à créer une dynamique autour de ces trois piliers.

Éducation artistique et culturelle autour du saxophone

Le Pays Tolosan a lancé un appel à manifestation d'intérêt auprès des Communautés de Communes du territoire et Communes du Pays Tolosan dans le but de sensibiliser au travers d'actions d'éducation à l'art musical, d'éveil et découverte du saxophone les jeunes enfants de 8 à 12 ans du territoire.

Grâce à un quatuor de saxophones professionnel et enseignant, le Pays a proposé un cycle d'animations pédagogiques – éveil musical, découverte de l'instrument, sensibilisation à la pratique collective – couronné par un concert dans un lieu patrimonial remarquable. Une expérience où la musique devient un langage universel, où le patrimoine se fait scène vivante, et où chaque enfant est invité à explorer sa créativité.

La commission n°4 "Équipement structurant, jeunesse, culture et patrimoine" a sélectionné les communes lauréates au regard des critères de sélection précisés dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

Cinq étapes se sont tenues sur l'ensemble du territoire :

- Bonrepos-Riquet le 26 août
- Fronton le 13 septembre
- Saint-Geniès-Bellevue le 27 septembre
- Cadours le 22 octobre
- Villemur-sur-Tarn le 8 novembre.

Une dernière étape sera l'objet d'une relance pour une édition en 2026.





L'environnement

2.7

Le PETR est lauréat de l'Appel à Projets SUDOE 2025 pour le projet COL3NATUR. Ce programme vise à renaturaliser les espaces scolaires (bâtiments, cours et chemins d'accès) pour lutter contre les îlots de chaleur urbains et s'adapter aux effets du changement climatique.

Projet COL3NATUR - Renaturaliser les espaces scolaires pour s'adapter au changement climatique

Un projet européen pour des écoles plus vertes et plus résilientes

Ce programme est en partenariat avec l'Université de Navarre, les communes de Pampelune (Espagne), Famalicão (Portugal) et Bayonne (France).

Actions clés

- Renaturalisation des cours d'école : création d'espaces verts, végétalisation des sols, et intégration de solutions fondées sur la nature.
- Sécurisation des chemins scolaires : aménagement de trajets piétons ombragés et adaptés aux enfants.
- Développement de composants industrialisés biosourcés : toitures et façades végétalisées pour les bâtiments scolaires.
- Études et méthodologies : évaluation de l'impact des solutions mises en place (réduction des températures, amélioration de la biodiversité, etc.).

Enjeux

- Atténuer les effets des vagues de chaleur sur les élèves et les riverains.
- Lutter contre la désertification et favoriser la biodiversité.
- Promouvoir l'innovation territoriale et l'économie circulaire.



PETR Pays Tolosan – 2025

Responsables éditoriaux : Patrice Lagorce, Fabrice Landry
Rédaction : Fabrice Landry, Caroline Peucheret, Thomas Fernandez
Conception graphique, mise en page : Thomas Fernandez

Image de la page de garde : Commune de Puysségur © CD31